

La veille municipale

mercredi 13 janvier 2010
volume 13, numéro 2
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 13 janvier 2010

2 Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 1A du 9 janvier 2010

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Lois municipales modifiées

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 2, 18.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, aa. 72, 73.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 62, 66, 66.1, 92.0.1, 660.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, L.Q. 2007, c. 40, aa. 10, 11 (partie), 17.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les écoles de conduite, L.Q. 2009, c. 55, aa. 1-3.

Règlements municipaux modifiés

Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2010-2011 de l'Office des professions du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 2.1], nouveau.

Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 51.1], a. 1.

Règlement modifiant le règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, Décision du 17-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 107, a. 1.

Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 54.2], aa. 7, 8, 16.

Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, Décision du 17-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 108, aa. 1-3.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, ann. IV, aa. 106, 108, 114, 122, 217.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (normes 106, 108, 114, 122 et 217), DORS/2009-330 du 10-12-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2580, aa. 1-5.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 13 janvier 2010

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Délimitation, en milieu marin, d'une zone pour laquelle un droit minier relatif au pétrole, au gaz naturel ou au réservoir souterrain est assujéti aux articles 166.1 et 213.3 de la Loi sur les mines.

A.M. 2009-047 du 21-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 195.

Réserve à l'État de la zone délimitée en milieu marin.

A.M. 2009-048 du 21-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 197.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 1A du 9
janvier 2010**

**AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME, LOI SUR L'...**

MRC d'Acton (*Prolongation de délai
pour permettre d'adopter un document
visé*).

Avis, (2010) 142 G.O. 1, 35.

MRC de Joliette (*Prolongation de délai
pour permettre d'adopter un document
visé*).

Avis, (2010) 142 G.O. 1, 35.

**MINISTÈRES, AVIS
CONCERNANT LES...**

**RESSOURCES NATURELLES ET
FAUNE**

Programme de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription
foncière d'Abitibi*).

Avis, (2010) 142 G.O. 1, 45.

Programme de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription
foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest*).

Avis, (2010) 142 G.O. 1, 45.